



**AVIS DE PUBLICATION**

Conformément à l'article 90 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile.

Un exemplaire du Budget de l'exercice 2021, approuvé par le conseil de zone du 27 novembre 2021, est mis à votre disposition pour consultation au bureau du secrétariat de direction, route 308, pour une période de minimum dix jours.

Le Secrétaire

Thierry GILBART

Par le Conseil

Le Président

Loïc D'HAeyer, Bourgmestre  
de Fleurus